

## Les jeunes Canadiens dans le système des Nations Unies

### Les bases d'une carrière internationale

Il n'y a pas de meilleure façon de commencer une carrière internationale que de travailler aux Nations Unies. Du moins, c'est ce qu'ont affirmé plusieurs jeunes Canadiens ayant participé cette année aux stages financés par le Programme de stages internationaux pour les jeunes du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.

Les stagiaires ont pu améliorer leur employabilité et se familiariser avec divers processus et procédures tout en travaillant dans un milieu multiculturel et plurilingue. Selon Linda Pinnacle, coordonnatrice du projet pour les jeunes stagiaires géré par l'Association canadienne pour les Nations Unies (ACNU) et financé par le Ministère et l'Agence canadienne de développement international, les jeunes en tirent aussi des avantages moins tangibles alors qu'ils constatent sur le terrain les difficultés auxquelles doivent faire face les pays aujourd'hui. Natasha Mistry, une stagiaire de l'ACNU, a été envoyée à Bonn pour appuyer le Programme des volontaires des Nations Unies. « Ce travail me passionne au plus haut point, a-t-elle déclaré. J'irai au Bangladesh animer un atelier sur la création de comités nationaux en vue de l'organisation d'activités à l'intention de jeunes bénévoles internationaux en Asie. Il s'agit là de lourdes responsabilités, mais c'est un travail extrêmement valorisant. C'est exactement ce que je désirais faire depuis longtemps! »

Les projets de stages financés par le Ministère permettent aux jeunes Canadiens de mettre à contribution leurs connaissances et leurs valeurs au profit des initiatives des Nations Unies.

Pour plus de renseignements sur le Programme de stages internationaux pour les jeunes, rendez-vous à [www.dfait-maeci.gc.ca/stagiaires](http://www.dfait-maeci.gc.ca/stagiaires)

## Transparence du Conseil de sécurité

Le Conseil a presque toujours fonctionné comme un club privé. Pendant son mandat, le Canada a fait un certain nombre de propositions visant à rendre les débats et le processus décisionnel du Conseil plus ouverts et plus transparents.

Il en est résulté des discussions thématiques plus fréquentes sur des questions de sécurité cruciales, notamment la protection des civils lors de conflits armés (une initiative canadienne), le triste sort des enfants touchés par la guerre, la prolifération des armes légères et la prévention des conflits.

Il y a maintenant davantage de débats ouverts à l'ensemble des membres de l'ONU, et les délibérations du Conseil incluent maintenant de façon plus régulière la participation d'organisations non gouvernementales et d'autres organes de l'ONU (UNICEF, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Comités internationaux de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, représentants et envoyés spéciaux de l'ONU, etc.).

Par ailleurs, le Canada informe systématiquement et en détail les pays qui ne sont pas membres du Conseil, y compris ses partenaires traditionnels et les nouveaux (organisations non gouvernementales, société civile, organisations régionales), et il affiche régulièrement sur le Web une foule d'informations sur les activités du Conseil ([www.dfait-maeci.gc.ca/ONU2000UN](http://www.dfait-maeci.gc.ca/ONU2000UN)).

## Politique des sanctions

Dans ce domaine, le Canada a axé ses efforts sur l'efficacité et l'impact humanitaire. Ces dix dernières années, le Conseil a eu recours aux sanctions comme jamais auparavant. Les résultats ont toutefois été mitigés. Dans certains cas, les sanctions ont eu un impact humanitaire

négatif. Une conception hâtive et ambiguë, une certaine mollesse à les mettre en oeuvre, un suivi inadéquat et une application laxiste ont aussi nui à leur efficacité.

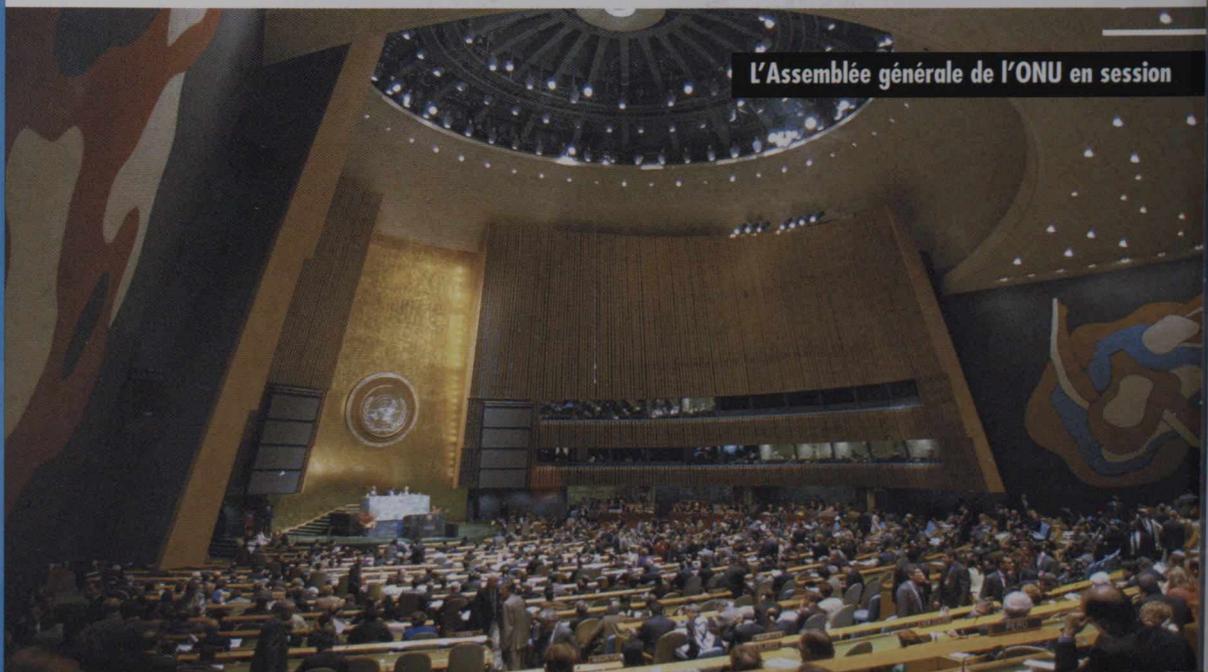
Le Canada a réagi en parrainant une étude exhaustive sur le sujet. Publié en 2000, *The Sanctions Decade* comporte des recommandations pour rendre les sanctions plus humaines et plus efficaces.

Le Canada a obtenu du Conseil en avril 2000 qu'il crée un groupe de travail sur la politique en matière de sanctions et lui confie le mandat de présenter des recommandations en vue d'en améliorer l'efficacité. Le groupe de travail, dont le Canada fait partie, devait présenter son rapport avant la fin de l'année.

## Angola

Depuis son accession à l'indépendance en 1975, l'Angola a pratiquement toujours été en proie à une guerre civile qui a tué plus de 1 million de personnes et en a déplacé beaucoup plus encore. Des sanctions ont d'abord été imposées contre le mouvement rebelle UNITA en 1993, mais avec de piètres résultats, surtout parce que le mouvement obtient de substantiels revenus de la vente illégale de diamants.

En janvier 1999, le Canada a assumé la présidence du Comité des sanctions contre l'Angola et a dirigé les efforts visant à améliorer l'efficacité des sanctions. Sous la gouverne du Canada, le Conseil de sécurité a autorisé des experts indépendants à enquêter sur les violations des sanctions et à recommander des façons de prévenir ces violations dans les années à venir.



L'Assemblée générale de l'ONU en session